

Pension alimentaire non versée

Par JEAN ET JEANNETTE

Bonjour, ma compagne est séparée de son ex dont est né un fils âgé de 14 ans. La garde revient à son père et elle doit 120 euros de pension alimentaire à son ex par mois. Elle a perçu de septembre 2010 à octobre 2011 en tout et pour tout la somme de 402 euros. Elle a repris un travail depuis mi-septembre mais son ex lui réclame 9 mois de pension alimentaire, 9 mois pendant lesquelles elle était sans ressources et où j'ai assumé les frais de transports et d'hébergement de son fils pendant les week-end et les vacances. Doit-elle payer la totalité de cette somme? Merci

Par mimi493

Elle aurait dû faire une requête au JAF pour faire baisser la pension dès qu'elle a eu une baisse de revenus. Tant que le jugement dit 120 euros, elle doit payer 120 euros (+ la revalorisation annuelle). Il peut

- porter plainte contre elle pour abandon de famille
- saisir un huissier pour des saisies (avec les frais à la charge de votre compagne)

Par JEAN ET JEANNETTE

Je vous remercie pour vos informations, reste à savoir si nous pouvons saisir un JAF dans le bas-rhin, ou si nous devons saisir un JAF dans le département où a eu lieu le jugement. Merci encore.

Par JEAN ET JEANNETTE

Je vous remercie pour vos informations, reste à savoir si nous pouvons saisir un JAF dans le bas-rhin, ou si nous devons saisir un JAF dans le département où a eu lieu le jugement. Merci encore.

Par mimi493

JAF du lieu de résidence des enfants

Par JEAN ET JEANNETTE

Merci à vous.